



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement
Unité Politique de l'Eau

N° 46-2026-SEC

Arrêté préfectoral abrogeant et remplaçant l'arrêté N°42-2026-SEC du 21 juillet 2026

appliquant les restrictions des usages de l'eau :

- au seuil de vigilance dans les bassins hydrographiques et hydrogéologiques : « Craie de Champagne Sud et centre », « Calcaire Brie et Champigny » ;
- au seuil d'alerte dans les bassins hydrographiques et hydrogéologiques : « Brie et Tardenois », « Surmelin », « Aube Amont », « Saulx Ornain », « Affluents Crayeux Marne et Aisne-Aval », « Affluents Crayeux Aube et Seine », « Grand Morin » ;
- au seuil d'alerte renforcée dans le bassin hydrographique « Blaise », « Craie de Champagne Nord », « Petit Morin », « Aisne Amont ».

Le préfet de la Marne

Vu le Code de l'environnement et en particulier ses articles L.211-2, L.211-3, L.216-1 à L.216-10, R.211-66 à R.211-70 et R.216-9 ;

Vu le Code de la santé publique et en particulier ses articles L.1321-1, L.1324-5 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en vigueur ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté N°IDF-2024-07-09-00013 d'orientation du 9 juillet 2024 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral cadre n°44-2025-SEC du 26 mai 2025 définissant les seuils et les restrictions des usages de l'eau provenant des nappes souterraines, des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement, dans le département de la Marne en période de sécheresse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°29-2026-SEC du 12 juin 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°33-2026-SEC du 2 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2026-SEC du 15 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°42-2026-SEC du 21 juillet 2026 ;

Vu le guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse de mai 2023 ;

Vu le bulletin de suivi d'étiage – région Grand Est de la DREAL Grand Est édité le 21 juillet 2026 ;

Vu la demande de Monsieur Pascal Collard, Président de la chambre d'agriculture de la Marne, lors du comité de la ressource en eau du 10 juillet 2026, sollicitant une dérogation afin d'irriguer des cultures non irrigables au sens de l'article 11 de l'arrêté cadre sécheresse susvisé, à savoir du maïs d'ensilage destiné à l'alimentation des animaux d'élevage ;

Vu la réunion du 23 juillet 2026 avec la communauté de communes de l'Argonne Champenoise faisant état des difficultés d'alimentation en eau potable ;

Vu le déficit de précipitations observé entre les mois de mars et juillet 2026 ;

Vu le faible indice d'humidité des sols constaté sur le département de la Marne ;

Considérant le nombre limité d'exploitations agricoles cultivant du maïs d'ensilage destiné à l'alimentation des animaux d'élevage ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder, à titre dérogatoire, une autorisation temporaire d'irrigation le maïs d'ensilage destiné à l'alimentation animale, afin de permettre l'achèvement du cycle cultural de ces cultures ;

Considérant le dénoyage de forages d'alimentation en eau potable au sein de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise, et notamment de forages situés dans le bassin hydrogéologique « Aisne Amont » ;

Considérant que les communes de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise font partie des bassins « Aisne Amont » et « Craie de Champagne Nord » ;

Considérant que l'entièreté des communes du bassin hydrogéologique « Aisne Amont » font partie de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise ;

Considérant que la bande de 100 m de part et d'autre des bassins versants en déséquilibre « Petit Morin », « Superbe », « Somme Soude » et « Méldançon » correspondent à la zone de restriction agricole n°2a ;

Considérant que les bassins hydrogéologiques « Craie de Champagne Nord » et « Craie de Champagne Sud et centre » correspondent à la zone de restriction agricole n° 2b ;

Considérant que les bassins hydrographiques « Aube Amont », « Aisne Amont », « Blaise », « Brie et Tardenois », « Calcaires de Brie et de Champigny », « Saulx Ornain », « Surmelin », « Grand Morin », « Petit Morin » et « Affluents Crayeux Marne et Aisne-Aval » correspondent à la zone de restriction agricole n° 3 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRÊTÉ

Le présent arrêté a pour objet d'abroger l'arrêté préfectoral n°42-2026-SEC du 21 juillet 2026 et de faire appliquer les restrictions des usages de l'eau conformément à l'arrêté cadre n° 44-2025-SEC du 26 mai 2025 pour les bassins hydrogéologiques et hydrographiques en fonction de l'état de sécheresse indiqué ci-après :

Bassins	Arrêté n°1 (abrogé) 29-2026-SEC du 12/06/26	Arrêté n°2 (abrogé) 33-2026-SEC du 02/07/26	Arrêté n°3 (abrogé) 39-2026-SEC du 15/07/26	Arrêté n°4 42-2026-SEC du 21/07/26	Arrêté n°5 en vigueur
Aube Corridor	/				
Marne Corridor Perthois	/				
Seine Corridor	/				
Affl. crayeux Aube et Seine	/	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte
Affl. crayeux Marne et Aisne Aval	/	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte
Aisne Amont	/	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte renforcée
Aube Amont	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte
Blaise	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Brie et Tardenois	/	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte
Calc. Brie et de Champigny	/				Vigilance
Craie de Champagne Nord	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte renforcée
Craie de Champagne Sud et Centre	/	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance
Grand Morin	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte
Petit Morin	/	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte renforcée
Saulx et Ornain	/	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte
Surmelin	/	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DES RESTRICTIONS D'USAGES

Les mesures de restrictions présentées ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité civile (lutte contre l'incendie en particulier) et des impératifs sanitaires, ainsi que pour les captages à usage sanitaire et alimentaire destinés à la consommation humaine ou animale.

En ce qui concerne les consommations des particuliers et des collectivités, les mesures de restriction ne s'appliquent pas si l'eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un dispositif de recyclage.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous réserve des prescriptions particulières ou dérogatoires qui pourraient être imposées de manière spécifique à ces installations, au travers des arrêtés préfectoraux réglementant leurs activités.

ARTICLE 3 : RESTRICTIONS DES USAGES NON AGRICOLES

Les communes concernées par les restrictions des usages non agricoles sont listées en annexe 1 du présent arrêté.

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité							
Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Arrosage des jardins potagers	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit entre 11h et 18h	Interdit de 8h à 22h		X	X	X
Arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts		Interdit entre 11h et 18 h	Interdit. Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (de 20 h à 9 h)		X	X	X
Remplissage et vidange de piscines non collectives (de plus d'1m³)		Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions		Interdiction	X		
Remplissage et vidange de piscines à usage collectif		Autorisé	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS sous réserve que le maître d'ouvrage démontre qu'il n'a pas pu anticiper la vidange en dehors de la période concernée		X	X
Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)		Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique			X	X	X
Lavage de véhicules en station	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ÉCO sur ouverture partielle		Interdiction sauf impératif sanitaire	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers		Interdit à titre privé à domicile (Cf. art. L. 1331 du code de la Santé Publique)			X		
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées es		Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel		X	X	X
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement		L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite sauf impossibilité technique			X	X	X

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité							
Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Arrosage des terrains de sport et hippodromes	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit entre 11h et 18h		Interdit (sauf autorisation du service police de l'eau pour un arrosage réduit de manière significative pour les terrains d'entraînement ou de compétition à enjeu national ou international avec interdiction de 9h à 20h)		X	X
Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)		Interdit de 8h à 20h de façon à réduire la consommation d'eau hebdomadaire en volumes de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement est mis en place	Interdit, à l'exception des greens et départs. Réduction de la consommation hebdomadaire en volume d'eau moins 60 %. Un registre de prélèvement est mis en place	Interdit, à l'exception des greens, par un arrosage réduit à 350 m³/semaine maximum par tranche de 9 trous (entre 20h et 8h), sauf en cas de pénurie d'eau potable. Réduction d'au moins 80 % des volumes habituels. Un registre de prélèvement est mis en place	X	X	X
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Anticipation par les exploitants ICPE des règles de bon usage d'économie d'eau	Report des opérations exceptionnelles consommatrices d'eau ou génératrices d'eaux polluées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique. Se référer aux dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral propre à l'installation et à l'arrêté ministériel du 30 juin 2023				X	X
Installations de production d'électricité d'origine hydraulique, visées, et thermique à flamme visées dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national.	Sensibiliser les industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R.214-111-3 du Code de l'Environnement.				X	
Remplissage / vidange des plans d'eau	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit. Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation préalable du service de police de l'eau concerné			X	X	X

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité							
Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Prélèvements en canaux	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Réduction des prélèvements directs dans les canaux à adapter localement selon les niveaux de gravité en tenant compte des enjeux sécuritaires liés à la baisse des niveaux (fragilisation des berges, des digues, ...).			X	X	X
Navigation fluviale en canal de navigation		Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués. Respect des débits réservés		Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués. Respect des débits réservés. Arrêt de la navigation si nécessaire			X
Travaux en cours d'eau		Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.	Report des travaux sauf : - situation d'assec total ; - pour des raisons de sécurité ; - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau ; - Travaux au sein des écluses ou au sein des passes des barrages de navigation batardées, sous réserve du confinement de l'ouvrage vis-à-vis de la rivière et sous réserve d'une surveillance accrue des rejets éventuels durant les travaux." Déclaration au service de police de l'eau de la DDT de la Marne.		X	X	X
Rejets des collectivités		La surveillance des rejets des systèmes d'assainissement est accrue. Indépendamment de l'autosurveillance réglementaire prescrite par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif susvisé, les exploitants augmentent leur vigilance sur leurs rejets en cours d'eau (y compris ceux de déversoirs d'orage), notamment en augmentant la fréquence des autocontrôles et en examinent le milieu récepteur. Ils interviennent sans délai en cas de dysfonctionnement					X
Actions influençant le régime hydraulique		Information nécessaire du service police de l'eau avant toute manœuvre non réglementée ayant une incidence notable sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau. Les consignes d'exploitation des ouvrages peuvent être modifiées à la demande du préfet concerné.			X	X	X
Brumisateur et dispositif de rafraîchissement urbain		Limitation au strict nécessaire au regard de la situation climatique		Interdiction sauf en période de canicule		X	X
Activités industrielles et commerciales (hors ICPE)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire (process, activité). Les restrictions citées dans les autres rubriques sont applicables (arrosage des espaces verts, pelouses, lavages des véhicules,...)			X	X	

Pour les ICPE, les restrictions à mettre en place dépendent de l'usage de l'eau sur site :

- Pour les usages non liés au process industriel, notamment l'arrosage des espaces verts, le lavage des véhicules, voiries et bâtiments ne répondant pas à des exigences sanitaires, les mêmes limitations que celles mentionnées à l'article 3 s'appliquent.
- Pour les usages directement liés au process industriel, l'exploitant établit un « plan d'actions sécheresse ». Ce dernier définit, pour chaque poste, les besoins du site en situation normale et les besoins critiques pour le fonctionnement des installations. Ce plan présente également les mesures organisationnelles et techniques graduelles mises en place pour réduire/optimiser les prélèvements et rejets en période d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.
- Les rejets des industries peuvent faire l'objet de limitations, voire de suppression.

ARTICLE 4 : RESTRICTIONS DES USAGES AGRICOLES

Le présent arrêté a pour objet de faire appliquer les restrictions des usages de l'eau conformément à l'arrêté cadre n°44-2025-SEC du 26 mai 2025. pour les bassins hydrogéologiques et hydrographiques en fonction de l'état de sécheresse indiqué ci-après :

Zone	Bassin	Seuil d'alerte	Cultures spécialisées	Autres cultures
1 Corridors fluviaux	Corridor Aube	/	/	/
	Corridor Seine	/	/	/
	Corridor Marne	/	/	/
2 a	Petit Morin	Alerte renforcée	Interdiction	Interdiction
bande de 100 m des cours d'eau des bassins versant crayeux en déséquilibre	Bassin versant de la Superbe (y compris le bassin de la Vaure) et Meldançon (suivi étiage avec le bassin Affluents crayeux Aube et Seine)	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le vendredi, samedi et le dimanche	
	Bassin versant de la Somme-Soude (suivi étiage avec le bassin Affluents crayeux Marne et Aisne Aval)	Alerte		
2 b Craies hors zone 2 a	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	Interdiction de 11h à 18 h le vendredi, samedi et le dimanche	Interdiction
	Craie de Champagne Sud et Centre	Vigilance	/	
3 Autres zones	Calcaires de Brie et de Champigny	Vigilance	/	/
	Affluents crayeux Marne et Aisne Aval	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le samedi et le dimanche	Interdiction de 11h à 18h tous les jours
	Aube Amont	Alerte		
	Saulx et Ornain	Alerte		
	Brie et Tardenois	Alerte	Interdiction de 11h à 18 h le vendredi, samedi et le dimanche	Interdiction de 9h à 20 h tous les jours
	Aisne Amont	Alerte renforcée		
	Blaise	Alerte renforcée		

La liste des cultures spécialisées est rappelée en annexe 2 du présent arrêté. Toute culture qui ne figure pas dans l'annexe 2 est considérée comme une « autre culture ».

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°44-2025-SEC du 26 mai 2025, et du fait de l'état des aquifères considérés ci-dessus, ces restrictions des usages agricoles ne s'appliquent pas dans les communes à faibles réserves utiles listées en annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : DÉROGATIONS

Conformément à l'article 13 de l'arrêté préfectoral cadre n°44-2025-SEC du 26 mai 2025, des dérogations aux dispositions dudit arrêté peuvent être accordées au regard de la situation locale, de son évolution ou lorsque des contraintes ou des enjeux de nature exceptionnelle le justifient.

À ce titre, et de façon exceptionnelle, l'irrigation du maïs ensilage destiné à l'alimentation des animaux d'élevage est autorisée sur l'ensemble du territoire de la Marne.

Cette dérogation, motivée par des circonstances exceptionnelles, est strictement limitée à l'année 2026 et ne saurait revêtir un caractère pérenne.

Les irrigants bénéficiant de cette dérogation sont tenus de se déclarer auprès de la chambre d'agriculture, qui établira et tiendra à jour la liste des exploitants concernés. Cette liste comprendra notamment les relevés des compteurs ainsi que les numéros des puits et des pompes, relevés avant et après chaque tour d'eau. Ces prélèvements se font dans le respect des volumes autorisés des forages qui seront utilisés.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216- 9 du Code de l'Environnement (contravention de 5^{ème} classe : maximum 1 500 € d'amende pour les personnes physiques).

Cette sanction peut être accompagnée d'une mise en demeure de respecter le présent arrêté en application de l'article L.171-8 du Code de l'Environnement. Le non-respect d'une mesure de mise en demeure expose le contrevenant à la suspension provisoire de son autorisation de prélèvement et constitue un délit prévu et réprimé par l'article L.173-1-II du code de l'environnement (maximum 2 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende).

Il ne doit pas être fait obstacle à l'exercice des missions de contrôle confiées aux agents assermentés.

ARTICLE 7 : PÉRIODE D'APPLICATION DES MESURES

Cet arrêté applicatif est en vigueur jusqu'à publication d'un nouvel arrêté modifiant les restrictions d'usage dans ces bassins ou, à défaut, jusqu'au 31 octobre 2026.

Les mesures commencent à s'appliquer au bout de 2 jours francs et ouvrables après la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 8 : PUBLICATION

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et sur le site internet des services de l'État dans la Marne. Il est adressé aux maires de toutes les communes concernées pour affichage dès réception en mairie.

Le présent arrêté est également communiqué pour information :

- aux membres du comité départemental de la ressource en eau de la Marne ;
- au Préfet de Région Île-de-France, coordonnateur de bassin Seine-Normandie ;
- à la Direction de l'Eau et la Biodiversité du ministère en charge de l'environnement ;
- à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est.

ARTICLE 9 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 10 : EXÉCUTION

- Le Secrétaire général de la Préfecture de la Marne ;
 - les Sous-préfets des arrondissements d'Épernay, de Reims et de Vitry-le-François ;
 - le Directeur départemental des territoires de la Marne ;
 - le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne ;
 - la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est ;
 - le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est ;
 - le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Marne ;
 - les Maires des communes concernées ;
 - Le Chef de service départemental de la Marne de l'Office français de la biodiversité ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 24 JUIL. 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Thibaut FÉLIX

Voies et délais de recours

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à monsieur le Préfet de la Marne -1, rue de Jessaint - CS 50431 - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE ;
- soit un recours hiérarchique adressé à monsieur le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires - 246 Boulevard Saint Germain - 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne - 25, rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par le biais du site de téléprocédure www.telerecours.fr.

ANNEXE 1 : COMMUNES CONCERNÉES PAR LES RESTRICTIONS DES USAGES NON AGRICOLES

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION	COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
ABLANCOURT	Corridor Maine		BUGNY	Brie et Tardenois	Alerte
AIGNY	Corridor Maine		BOISSY-LE-REPOS	Petit Morin	Alerte renforcée
ALLEMACHE-LAUNAY-ET-SOYER	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BOUCHY-SAINT-GENEST	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
ALLEMANT	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BOUILLY	Brie et Tardenois	Alerte
ALLIANCELLES	Corridor Maine		BOULEUSE	Brie et Tardenois	Alerte
AMBONNAY	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BOULT-SUR-SUIPPE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
AMBRIERES	Corridor Maine		BOURGOGNE-FRESNE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
ANGLURE	Corridor Aube		BOURSAULT	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BOUVANCOURT	Affl. Cray, Maine et Aisne-av	Alerte
ANTHENAY	Brie et Tardenois	Alerte	BOUY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
AOUGNY	Brie et Tardenois	Alerte	BOUZY	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
ARCIS-LE-PONSART	Brie et Tardenois	Alerte	BRANDONVILLERS	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
ARGERS	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	BRANSCOURT	Affl. Cray, Maine et Aisne-av	Alerte
ARRIGNY	Corridor Maine		BRAUX-SAINT-REMY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
ARZILLIERES-NEUVILLE	Corridor Maine		BRAUX-SAINTE-COIERE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
ATHIS	Corridor Maine		BREBAN	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
AUBERIVE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	BREUIL-SUR-VESLE	Affl. Cray, Maine et Aisne-av	Alerte
AUBILLY	Brie et Tardenois	Alerte	BREUVERY-SUR-COOLE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
AULNAY-L'AITRE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BRIMONT	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
AULNAY-SUR-MARNE	Corridor Maine		BROUILLET	Brie et Tardenois	Alerte
AUMENANNCOURT	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	BROUSSY-LE-GRAND	Petit Morin	Alerte renforcée
AUVE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	BROUSSY-LE-PETIT	Petit Morin	Alerte renforcée
AVENAY-VAL-D'OR	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BROYES	Grand Morin	Alerte
AVIZE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	BRUGNY-VAUDANCOURT	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
AY-CHAMPAGNE (ex Ay, Blaiseul et M)	Corridor Maine		BRUSSON	Corridor Maine	
BACONNES	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	BUSSY-LE-CHATEAU	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BAGNEUX	Corridor Aube		BUSSY-LE-REPOS	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BANNAY	Petit Morin	Alerte renforcée	BUSSY-LETTREE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BANNES	Petit Morin	Alerte renforcée	CAUREL	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BARBONNE-FAYEL	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CAUROY-LES-HERMONVILLE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BASIEUX-LES-FISMES	Affl. Cray, Maine et Aisne-av	Alerte	CERNAY-EN-DORMOIS	Aisne Amont	Alerte renforcée
BASIEUX-SOUS-CHATILLON	Brie et Tardenois	Alerte	CERNAY-LES-REIMS	Crête de Champagne Nord	Alerte
BASSU	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CERNON	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BASSUET	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CHAINTRIX-BIERGES	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BAUDEMENT	Corridor Aube		CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Corridor Maine	
BAYE	Petit Morin	Alerte renforcée	CHALONS-SUR-VESLE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BAZANCOURT	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHALTRAIT	Surmeuse	Alerte
BEAUMONT-SUR-VESLE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHAMBRECY	Brie et Tardenois	Alerte
BEAUNAY	Petit Morin	Alerte renforcée	CHAMERY	Affl. Cray, Maine et Aisne-av	Alerte
BEINE-NAUROY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHAMPAUBERT	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
BELVAL-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte renforcée	CHAMPFLEURY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BELVAL-SOUS-CHATILLON	Brie et Tardenois	Alerte	CHAMPGUYON	Grand Morin	Alerte
BERGERES-LES-VERTUS	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	Petit Morin	Alerte renforcée	CHAMPIGNY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
SERMEICOURT	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHAMPILLON	Brie et Tardenois	Alerte
BERRU	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	Brie et Tardenois	Alerte
BERZIEUX	Aisne Amont	Alerte renforcée	CHAMPOISY	Brie et Tardenois	Alerte
BETHENVILLE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHANGY	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BETHENY	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHANTEMERLE	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
BETHON	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance	CHAPELAINE	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BETTANCOURT-LA-LONGUE	Saube-Ornain	Alerte	CHARLEVILLE	Grand Morin	Alerte
BEZANNES	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée	CHARMONT	Saube-Ornain	Alerte
BIGNICOURT-SUR-MARNE	Corridor Maine		CHATELRAOUL-SAINTE-LOUVENT	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance
BIGNICOURT-SUR-SAULX	Corridor Maine		CHATILLON-SUR-BROUE	Aube Amont	Alerte
BILLY-LE-GRAND	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CHATILLON-SUR-MARNE	Corridor Maine	
BINARVILLE	Aisne Amont	Alerte renforcée	CHATILLON-SUR-MORIN	Grand Morin	Alerte
BINSON-ET-ORQUIGNY	Corridor Maine		CHATRICES	Aisne Amont	Alerte renforcée
BLACY	Corridor Maine		CHAUDFONTAINE	Crête de Champagne Nord	Alerte renforcée
BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	Corridor Maine		CHAUMUZY	Brie et Tardenois	Alerte
BLANCS COTEAUX (ex Vieux Oger, Glisy)	Crête Champ. Sud et Centre	Vigilance	CHAVOT-COURCOURT	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
BLESME	Corridor Maine		CHEMINON	Corridor Maine	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION	COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
CHENAY	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte	DOMPREMY	Corridor Marne	
CHENIERS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	DONTRIEN	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
CHEPPES-LA-PRAIRIE	Corridor Marne		DORMANS	Corridor Marne	
CHEY	Corridor Marne		DROGNY	Blaise	Alerte renforcée
CHERVILLE	Corridor Marne		DROUILLY	Corridor Marne	
CHICHEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	ECLURES	Marne Amont	Alerte renforcée
CHIGNY-LES-ROSES	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte	ECOLLEMONT	Corridor Marne	
CHOULLY	Corridor Marne		ECRIENNES	Corridor Marne	
CLAMANGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	ECUEL	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte
CLESLES	Corridor Seine		ECURY-LE-REPOS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CLOYES-sur-Marne	Corridor Marne		ECURY-SUR-COOLE	Corridor Marne	
COIZARD-JOCHES	Petit Morin	Alerte renforcée	EUSE-DAUCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
COMPERTRIX	Corridor Marne		EPENSE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
CONDE-SUR-MARNE	Corridor Marne		EPERINAY	Corridor Marne	
CONFLANS-SUR-SEINE	Corridor Seine		EPOYE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
CONGY	Petit Morin	Alerte renforcée	ESCARDES	Grand Morin	Alerte
CONNANTREY-VAUREFROY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	ESCLAVOLLES-LUREY	Corridor Seine	
CONNANTRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	ESTERINAY	Grand Morin	Alerte
CONTAULT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	ETOGES	Sumellin	Alerte
COCLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	ETRECHY	Petit Morin	Alerte renforcée
COOLUS	Corridor Marne		ETREPY	Corridor Marne	
CORBEIL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	EUVEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CORFELUX	Petit Morin	Alerte renforcée	FAGNIERES	Corridor Marne	
CORMICY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	FAUX-FRESNAY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CORMONTREUIL	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	FAUX-VESIGNEUL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CORMOYEUX	Brie et Tardenois	Alerte	FAVEROLLES-ET-COEMY	Brie et Tardenois	Alerte
CORRIBERT	Sumellin	Alerte	FAVRESSE	Corridor Marne	
CORROBERT	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance	FERE-CHAMPENOISE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CORROY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	FERE-BRIANGES	Petit Morin	Alerte renforcée
COULOMMES-LA-MONTAGNE	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte	FESTIGNY	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
COUPETZ	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	FISMES	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte
COUPEVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	FLAVIGNY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURCELLES-SAPICOURT	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte	FLAURY-LA-RIVIERE	Brie et Tardenois	Alerte
COURCEMAIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	FLORENT-EN-ARGONNE	Marne Amont	Alerte renforcée
COURCY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	FONTAINE-DENIS-NUISY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COULDEWANGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	FONTAINE-EN-DORMOIS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
COULIGNAUX	Grand Morin	Alerte	FONTAINE-SUR-AY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COUFJEONNET	Petit Morin	Alerte renforcée	FRANCHEVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COULANDON	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte	FRIGNICOURT	Corridor Marne	
COUFIMAS	Brie et Tardenois	Alerte	FROMENTIERES	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
COUFITAGNON	Brie et Tardenois	Alerte	GAJE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURTEMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	GERMAIN	Brie et Tardenois	Alerte
COURTHIEZY	Corridor Marne		GERMIGNY	Aff. Cray, Marne et Aisne-av	Alerte
COURTISOLS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	GERMINON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURVILLE	Brie et Tardenois	Alerte	GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	Aube Amont	Alerte
COUVROT	Corridor Marne		GIGNY-BUSSY	Blaise	Alerte renforcée
CRAMANT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	GIVRY-EN-ARGONNE	Marne Amont	Alerte renforcée
CRUGNY	Brie et Tardenois	Alerte	GIVRY-LES-LOISY	Petit Morin	Alerte renforcée
CUCHERY	Brie et Tardenois	Alerte	GIZINCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
CUIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	GILANNES	Corridor Marne	
CUISLES	Brie et Tardenois	Alerte	GOURGANCON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CUIMERES	Corridor Marne		GRANCHES-SUR-AUBE	Corridor Aube	
CUIPERLY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	GIRATREUIL	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
DAMERY	Corridor Marne		GIRALIVES	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
DAMPIERRE-LE-CHATEAU	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	GJUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	HANS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
DILLY	Corridor Marne		HANSSIGNEMONT	Corridor Marne	
DOMMARTIN-DAMPIERRE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	HANSSIMONT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
DOMMARTIN-LETTREE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	HUTEVILLE	Corridor Marne	
DOMMARTIN-SOUS-HANS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	HAUTVILLERS	Corridor Marne	
DOMMARTIN-VARIMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	HELTZ-L'EVEQUE	Saube-Ornain	Alerte

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION	COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
HEILTZ-LE-HUTIER	Corridor Mame		LES ESSARTS-LES-SEZANNE	Grand Morin	Alerte
HEILTZ-LE-MAURUPT	Saux-Ormain	Alerte	LES GRANDES-LOGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
HERMONVILLE	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte	LES ISTRES-ET-BURY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
HERPONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	LES MESNEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
HEUTREGIVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	LES PETITES-LOGES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
HOURGES	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte	LES RIVIERES-HENRIEL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
HUIRON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	LEUVIGNY	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
HUMBAUVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	LEURY	Brie et Tardenois	Alerte
IGNY-COMBLIZY	Burnelin	Alerte	LIGNON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ISLE-SUR-MARNE	Corridor Mame		LINTHELLES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ISLES-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	LINTHES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ISSE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	LISSIE-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
JALONS	Corridor Mame		LIVRY-LOUVERCY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
JANVILLIERS	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance	LOISY-EN-BRIE	Petit Morin	Alerte renforcée
JANVRY	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte	LOISY-SUR-MARNE	Corridor Mame	
JOCHELLE	Grand Morin	Alerte	LOVRE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
JONCHERY-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	LUDES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
JONCHERY-SUR-VESE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	LUXEMONT-ET-VILLOTTE	Corridor Mame	
JONQUERY	Brie et Tardenois	Alerte	MAFFRECOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
JOUY-LES-REIMS	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte	MAGENTA	Corridor Mame	
JUSSECOURT-MINECOURT	Saux-Ormain	Alerte	MAGNEUX	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte
JUVIGNY	Corridor Mame		MAILLY-CHAMPAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
L'EPINE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MAIRY-SUR-MARNE	Corridor Mame	
LA CAURE	Burnelin	Alerte	MAISONS-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MALMY	Aisne Amont	Alerte renforcée
LA CHAPELLE-FELCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MANCY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA CHAPELLE-JASSON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MARCILLY-SUR-SEINE	Corridor Seine	
LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	Burnelin	Alerte	MARDEUIL	Corridor Mame	
LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	Corridor Mame		MAREUIL-EN-BRIE	Burnelin	Alerte
LA CHAPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MAREUIL-LE-PORT	Corridor Mame	
LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MARFAUX	Brie et Tardenois	Alerte
LA FORESTIERE	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance	MARFIE-HANCOURT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA NEUVILLE-AU-PONT	Aisne Amont	Alerte renforcée	MARGNY	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
LA NEUVILLE-AUX-BOIS	Aisne Amont	Alerte renforcée	MARIGNY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	Brie et Tardenois	Alerte	MAROLLES	Corridor Mame	
LA NOUE	Grand Morin	Alerte	MARSANGIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA VEUVE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MARSON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA VILLE-SOUS-ORBAIS	Burnelin	Alerte	MASSIGES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	Grand Morin	Alerte	MATIGNICOURT-GONCOURT	Corridor Mame	
LACHY	Grand Morin	Alerte	MATOUQUES	Corridor Mame	
LACIERY	Brie et Tardenois	Alerte	MAURUPT-LE-MONTOIS	Corridor Mame	
LANDRUCOURT	Corridor Mame		MECRINGES	Petit Morin	Alerte renforcée
LARZICOURT	Corridor Mame		MERFY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
LAVAL-SUR-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MERLAUT	Saux-Ormain	Alerte
LAVANNES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	MERY-PREMECY	Brie et Tardenois	Alerte
LE BIAZIL	Burnelin	Alerte	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HUR	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
LE BIREUIL	Burnelin	Alerte	MOEURS-VERDEY	Grand Morin	Alerte
LE BUISSON	Corridor Mame		MOIREMONT	Aisne Amont	Alerte renforcée
LE CHATELIER	Aisne Amont	Alerte renforcée	MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE CHEMIN	Aisne Amont	Alerte renforcée	MONCETZ-L'ABBAYE	Corridor Mame	
LE FRESNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MONCETZ-LONGEVAS	Corridor Mame	
LE GAULT-SOIGNY	Grand Morin	Alerte	MONDEMENT-MONTGIMOUX	Petit Morin	Alerte renforcée
LE MED-SAINTE-POING	Grand Morin	Alerte	MONT-SUR-COURVILLE	Brie et Tardenois	Alerte
LE MED-TIERCELIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MONTBRE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
LE MESNIL-SUR-OGER	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MONTREPREUX	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE THOUILL-TROSNAV	Petit Morin	Alerte renforcée	MONTIGNOST	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE VEZIER	Grand Morin	Alerte	MONTHELON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE VEIL-CHAMPIERRE	Aisne Amont	Alerte renforcée	MONTIGNY-SUR-VESE	Aff. Cray, Mame et Aisne-av	Alerte
LENHARREE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	MONTMIRAIL	Petit Morin	Alerte renforcée
LES CHARMONTOIS	Aisne Amont	Alerte renforcée	MONTMORT-LUCY	Burnelin	Alerte
LES ESSARTS-LE-VICOMTE	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance	MORANGIS	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
MORSAINS	Grand Morin	Alerte
MOSLINS	Calc. de Brle et Champigny	Vigilance
MOURMELON-LE-GRAND	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
MOURMELON-LE-PETIT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
MOUSSY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MUIZON	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
MUTIGNY	Brle et Tardenois	Alerte
NANTEUIL-LA-FORET	Brle et Tardenois	Alerte
NESLE-LA-REPOSTE	Calc. de Brle et Champigny	Vigilance
NESLE-LE-RECONS	Calc. de Brle et Champigny	Vigilance
NEUVY	Grand Morin	Alerte
NOGENT-L'ABBESSE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
NOIRJEU	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
NORROIS	Corridor Mame	
NUISEMENT-SUR-COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
OEUILLY	Corridor Mame	
OGNES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ORRY	Corridor Mame	
OLZY	Brle et Tardenois	Alerte
OMÉY	Corridor Mame	
ORBAIS-L'ABBAYE	Bumelin	Alerte
ORCONTE	Corridor Mame	
ORMES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
OUTINES	Aube Amont	Alerte
OUTREPONT	Bault-Ormain	Alerte
OYES	Petit Morin	Alerte renforcée
PARGNY-LES-REIMS	Aff. Cray. Mame et Aisne-av	Alerte
PARGNY-SUR-SAULX	Corridor Mame	
PASSAVANT-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte renforcée
PASSY-GRIGNY	Brle et Tardenois	Alerte
PEAS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PEVY	Aff. Cray. Mame et Aisne-av	Alerte
PIERRE-MORAINS	Petit Morin	Alerte renforcée
PIERRY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PLEURS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PULCHANCOURT	Corridor Mame	
PLIVOT	Corridor Mame	
POCANCY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
POGNY	Corridor Mame	
POILLY	Brle et Tardenois	Alerte
POIX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
POIMACLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
PONTFAVERGER-MORCHVILLERS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
POINTHON	Corridor Mame	
POISSESSÉ	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
POTANGIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
POUILLOIN	Aff. Cray. Mame et Aisne-av	Alerte
POURCY	Brle et Tardenois	Alerte
PRINGY	Corridor Mame	
PROSNES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
PROUILLY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
PRUNAY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
PUISIEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
QUEUDES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
RAPSECOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
RECY	Corridor Mame	
REIMS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
REIMS-LA-BRULÉE	Corridor Mame	
REMICOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
REUIL	Corridor Mame	
REUVES	Petit Morin	Alerte renforcée

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
REVEILLON	Grand Morin	Alerte
RIEUX	Petit Morin	Alerte renforcée
RILLY-LA-MONTAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
ROMAIN	Aff. Cray. Mame et Aisne-av	Alerte
ROMERY	Brle et Tardenois	Alerte
ROMIGNY	Brle et Tardenois	Alerte
ROSINAY	Aff. Cray. Mame et Aisne-av	Alerte
ROUFFY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ROUVROY-RIPONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
RACY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-AMAND-SUR-FION	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-BCN	Calc. de Brle et Champigny	Vigilance
SAINT-BRICE-COURCELLES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-CHERON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-ETIENNE-SUR-SUPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-EULIEN	Corridor Mame	
SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	Brle et Tardenois	Alerte
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	Corridor Mame	
SAINT-GIBRIEN	Corridor Mame	
SAINT-GILLES	Brle et Tardenois	Alerte
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-IMOGES	Brle et Tardenois	Alerte
SAINT-JEAN-DEVANT-POSESSE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-JUST-SAUVAGE	Corridor Aube	
SAINT-LEONARD	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-LOUP	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	Corridor Mame	
SAINT-MARD-LES-ROUFFY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-MARD-SUR-AUBE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	Corridor Mame	
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	Calc. de Brle et Champigny	Vigilance
SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	Corridor Mame	
SAINT-MASMES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-MAEMIE	Corridor Mame	
SAINT-OUEN-DOMPROT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-PIERRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAIN	Corridor Mame	
SAINT-REMY-SOUS-BROYES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-REMY-SUR-BUSSY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-SATURNIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-SOUPLET-SUR-PY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-THIERRY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte renforcée
SAINT-UTIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-VRAIN	Corridor Mame	
SAINT-GEMME	Brle et Tardenois	Alerte
SAINT-MARIE-A-PY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SAINT-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	Corridor Mame	
SAINT-MENEHOULD	Aisne Amont	Alerte renforcée
SAIGNICOURT	Corridor Mame	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION	COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
SARCY	Brie et Tardenois	Alerte	VANAUULT-LE-CHATEL	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SARON-SUR-AUBE	Corridor Aube		VANAUULT-LES-DAMES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SARRY	Corridor Maine		VANDEUIL	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte
SAUDOUY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VANDIERES	Corridor Maine	
SAVIGNY-SUR-ARDRES	Brie et Tardenois	Alerte	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SCRUPT	Corridor Maine		VATRY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SELLES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VAUCHAMPS	Petit Morin	Alerte renforcée
SEPT-SAULX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VAUCIENNES	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
SERMAIZE-LES-BAINS	Corridor Maine		VAUCLERC	Corridor Maine	
SERMERS	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte	VAUDEMANGE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SERVON-MELZICOURT	Aisne Amont	Alerte renforcée	VAUDESINCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SERZY-ET-PRIN	Brie et Tardenois	Alerte	VAVRAY-LE-GRAND	Saubs-Omain	Alerte
SEZANNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VAVRAY-LE-PETIT	Saubs-Omain	Alerte
SILLERY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VELVE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SIVRY-ANTE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VENTELAY	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte
SOIGNY-AUX-MOULINS	Corridor Maine		VENTEUIL	Corridor Maine	
SOIGNY-EN-L'ANGLE	Saubs-Omain	Alerte	VERDON	Calc. de Brie et Champigny	Vigilance
SOIZY-AUX-BOIS	Petit Morin	Alerte renforcée	VERNANCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SOMME-BIONNE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VERNEUIL	Corridor Maine	
SOMME-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VERRIERES	Aisne Amont	Alerte renforcée
SOMME-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VERT-TOULON	Petit Morin	Alerte renforcée
SOMME-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VERZENAY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SOMME-YEVRE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VERZY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
SOMMEPY-TAHURE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VESIGNEUL-SUR-MARNE	Corridor Maine	
SOMMESOUS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VIENNE-LA-VILLE	Aisne Amont	Alerte renforcée
SOMPUIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VIENNE-LE-CHATEAU	Aisne Amont	Alerte renforcée
SOMSOIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VILLE-DOMMANGE	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte
SONGY	Corridor Maine		VILLE-EN-SELVE	Brie et Tardenois	Alerte
SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLE-EN-TARDENOIS	Brie et Tardenois	Alerte
SOUDE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VILLE-SUR-TOURBE	Aisne Amont	Alerte renforcée
BOUDRON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VILLENEUVE-LA-LIONNE	Grand Morin	Alerte
SOULANGES	Corridor Maine		VILLENEUVE-RENEVILLE-CHEVIGNY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SOULIERES	Petit Morin	Alerte renforcée	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VIL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SUIPPES	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLERS-ALLERAND	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte
SUIZY-LE-FRANC	Burmeil	Alerte	VILLERS-AUX-BOIS	Burmeil	Alerte
TARSSY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLERS-AUX-NOEUDS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
TALUS-SAINT-PRUX	Petit Morin	Alerte renforcée	VILLERS-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte renforcée
THAAS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VILLERS-FRANQUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
THIBIE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VILLERS-LE-CHATEAU	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
THIEBLEMONT-FAREMONT	Corridor Maine		VILLERS-LE-SEC	Saubs-Omain	Alerte
THIL	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLERS-MARMERY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
THILLOIS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLESENEUX	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TILOY-ET-BELLAY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLEVENARD	Petit Morin	Alerte renforcée
TINQUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TOGNY-AUX-BOEUFs	Corridor Maine		VINAY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TOURS-SUR-MARNE	Corridor Maine		VINCELLES	Corridor Maine	
TRAMERY	Brie et Tardenois	Alerte	VINDEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TRECON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VIRGINY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
TREFOLS	Grand Morin	Alerte	VITRY-EN-PERTHOIS	Corridor Maine	
TREPAIL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VITRY-LA-VILLE	Corridor Maine	
TRESLON	Brie et Tardenois	Alerte	VITRY-LE-FRANCOIS	Corridor Maine	
TRIGNY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VOILEMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	Corridor Maine		VOUARCES	Corridor Aube	
TROIS-PUITS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VOUILLERS	Corridor Maine	
TROISSY	Corridor Maine		VOUZY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
UNCHAIR	Aff. Cray. Maine et Aisne-sv	Alerte	VRAUX	Corridor Maine	
VADENAY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	VRIGNY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
VAL-DE-LIVRE (ex : Louvois et Tauxé)	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance	VROIL	Saubs-Omain	Alerte
VAL-DE-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée	WARGEMOULIN-HURLUS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
VAL-DE-VIERE	Saubs-Omain	Alerte	WARMERVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
VAL-DES-MARAIS	Petit Morin	Alerte renforcée	WITRY-LES-REIMS	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée
VALMY	Craie de Champagne Nord	Alerte renforcée			

ANNEXE 2 – LISTE DES CULTURES SPÉCIALISÉES

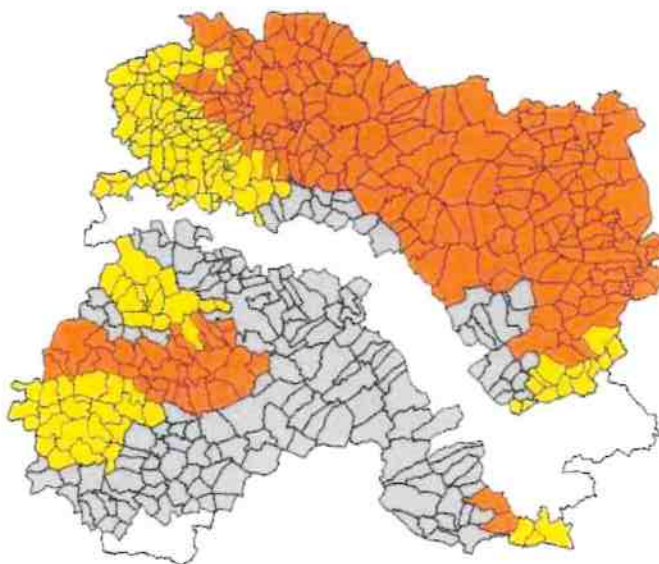
- Pomme de Terre de Consommation
- Pomme de Terre : Plants et Féculs
- Oignon : Semis
- Oignon : Bulbilles
- Asperge
- Chicorée endive (sauf inuline)
- Tabac
- Autres légumes de plein champs (betterave rouge, chou, poireau, navet,...)
- Fruits rouges
- Carotte
- Céleri
- Chanvre
- Épinard
- Flageolet, lentillon
- Haricot vert, pois potager
- Lin
- Cèillette
- Protéagineux (pois potager semence, féveroles, lentillons porte graine, pois protéagineux)
- Soja
- Truffe
- Plante aromatique
- Endives
- Production sous serre
- Maraîchage hors serre
- Arboriculture
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)
- Horticulture
- Pépinière

ANNEXE 3 - LISTE DES COMMUNES DONT LES SOLS SONT A FAIBLES RESERVES UTILES (ZONE 3)

	TARDENOIS	PERTHOIS
ANTHENAY	MERY PREMÉCY	ALLIANCELLES
AOUGNY	MONTIGNY SUR VESLE	AMBRIERES
ARCIS LE PONSART	MONT SUR COURVILLE	BIGNICOURT SUR SAULX
AUBILLY	MUIZON	BLESME
BASLIEUX LES FISMES	NANTEUIL LA FORET	BRUSSON
BASLIEUX SOUS CHATILLON	LA NEUVILLE AUX LARRIS	CHEMINON
BELVAL SOUS CHATILLON	OLIZY	CLOYES SUR MARNE
BLIGNY	PASSY GRIGNY	DOMPREMY
BOUILLY	PEVY	ECRIENNES
BOULEUSE	POILLY	ETREPY
BOUVANCOURT	POURCY	FAVRESSE
BRANSCOURT	PROUILLY	HAUSSIGNEMONT
BREUIL	ROMAIN	HEILTZ LE HUTIER
BROUILLET	ROMERY	HEILTZ LE MAURUPT
CHALONS SUR VESLE	ROMIGNY	HEILTZ L'EVEQUE
CHAMBRECY	ROSNAV	ISLE SUR MARNE
CHAMPLAT ET BOUJACOURT	SACY	JUSSECOURT MINECOURT
CHATILLON SUR MARNE	ST EUPHRAISE ET CLARIZET	LARZICOURT
CHAUMUZY	SAINTE GEMME	LE BUISSON
CHENAY	SAINT GILLES	LUXEMONT ET VILLOTTE
COURCELLES SAPICOURT	SAINT IMOGES	MATIGNICOURT CONCOURT
COURLONDON	SAINT THIERRY	MAURUPT LE MONT
COURMAS	SARCY	MERLAUT
COURTAGNON	SAVIGNY SUR ARDRES	MONCETZ L'ABBAYE
COURVILLE	SERZY ET PRIN	NORROIS
CORMICY	TAUXIERES MUTRY	ORCONTE
CRUGNY	TRAMERY	OUTREPONT
CUCHERY	TRESLON	PARGNY SUR SAULX
ECUEIL	TRIGNY	PLICHANCOURT
FAVEROLLES ET COEMY	UNCHAIR	PONTHION
FISMES	VANDEUIL	REIMS LA BRULEE
FLEURY LA RIVIERE	VENTELAY	SAPIGNICOURT
FONTAINE SUR AY	VILLE EN TARDENOIS	SCRUPT
GERMAINE	VILLERS SOUS CHATILLON	SERMAIZE LES BAINS
GERMIGNY		ST EULIEN
GUEUX	DIVERS	ST LUMIER LA POPULEUSE
HERMONVILLE	ARRIGNY	ST VRAIN
HOURGES	BOUCHY-SAINT-GENEST	THIEBLEMONT FAREMONT
JANVRY	CERNAY en DORMOIS	TROIS FONTAINES
JONCHERY SUR VESLE	CHARLEVILLE	VAUCLERC
JONQUERY	LACHY	VILLER LE SEC
LAGERY	LANDRICOURT	VOUILLERS
LHERY	LA NEUVILLE AU PONT	
MAGNEUX	LES ESSARTS LES SEZANNE	
MARFAUX	ST MARIE-DU-LAC	
MERFY	ST REMY-EN-BOUZEMONT	
	Vienne la Ville	

ANNEXE 4 – CARTES DES ZONES DE RESTRICTION DES USAGES

Communes concernées par les restrictions des usages non agricoles



Zones de restrictions pour les usages agricoles

